



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Cristal violet oxalate

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.  
Réservé à un usage professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226
- Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 3  
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 - (CLP : Aquatic Chronic 3) - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

##### • Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS08 - GHS02
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### • Conseils de prudence

- Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
— Ne pas fumer.
- Intervention : P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Ethanol	: env. 15 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225
Oxalate d'ammonium	: < 1 %	1113-38-8	214-202-3	-----	----	Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Oral);H302
Violet cristallisé	: < 5 %	548-62-9	208-953-6	612-204-00-2	----	Eye Dam. 1;H318 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Carc. 2;H351 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmolement ou la rougeur persistent.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
- **Contact avec la peau** : Rougeurs, douleur. L'exposition au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.
- **Ingestion** : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques particuliers** : En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Classe d'inflammabilité** : Inflammable.**Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.**Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les personnes** : Porter un appareil respiratoire approprié. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les flacons fermés hors de leur utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

#### Sur les ingrédients

Ethanol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 9500  
Ethanol : VLE - France [ppm] : indicative 5000  
Ethanol : VME - France [ppm] : indicative 1000  
Ethanol : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 1950  
Ethanol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 1000  
Ethanol : VME - Etats-Unis [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 1880  
Ethanol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 500  
Ethanol : VME - Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 960

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection individuelle



##### • Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque facial total avec cartouche de type A (EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

**Cristal violet oxalate****361490**

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection des mains** : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'immersion:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
En cas d'éclaboussures:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. Aspect

- Etat physique** : Liquide.  
**Couleur** : Violet foncé.

#### 9.1.b. Odeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C]** : 39.57

#### 9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.m. Densité relative

Densité : 0.98

#### 9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut libérer des gaz inflammables.

Propriétés dangereuses : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Surchauffe.

#### 10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**• Toxicité aiguë****Sur les ingrédients**

**Violet cristallisé** : Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 96  
: Administ.orale(lapin) DL50 [mg/kg] : 150  
: DL50 intrapéritonéal - rat [mg/kg] : 8.9  
: DL50 intrapéritonéal -souris [mg/kg] : 5.1  
: DL50 intraduodénaal - lapin [mg/kg] : 160  
: DL50 intrapéritonéal - lapin [mg/kg] : 5

**Ethanol** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 - 20000  
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000 - 30000  
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/l/4h] : 20

**• Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.

**• Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.

**• Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.

**• Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.

**• Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer.

**• Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.

**• Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.

**• Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.

**• Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.

**• Effets potentiels sur la santé** : Aucune donnée disponible.

**• Signes et symptômes d'une exposition** : Aucune donnée disponible.

### SECTION 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Sur les ingrédients**

**Violet cristallisé** : CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 0.24 - 5  
: CE50-72 Hrs - Algae [mg/l] : (Pseudokirchneriella subcapitata) 0.025 - 0.8

**Ethanol** : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000  
: CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221  
: CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

**Sur les ingrédients**

**Violet cristallisé** : Biodégradation [%] : 10

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

## Cristal violet oxalate

**361490**

### SECTION 12. Informations écologiques (suite)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Eviter le rejet dans l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

• No ONU : 1993

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol en solution)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Etiquette(s) de danger



• Classe : 3. Liquides inflammables

- I.D. n° : 30

• Code de classification : F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

• Groupe d'emballage ADR : III

• Groupe d'emballage IMO : III

• Groupe d'emballage IATA : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : Yes

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : F-E - S-E

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Révision nr : 11

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 25 / 4 / 2016

**Cristal violet oxalate****361490**

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## SECTION 16. Autres informations

<b>Texte phrases H des substances</b>	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Révision</b>	: 11
<b>Date d'impression</b>	: 20 / 10 / 2016
<b>Autres données</b>	: Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

**Safranine****361500**

## SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Safranine

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.  
Réservé à un usage professionnel.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger

• Pictogramme(s) de danger : GHS02  
• Mention d'avertissement : Attention  
• Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

• Conseils de prudence

Aucun(e).

• Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
— Ne pas fumer.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

**Safranine****361500**

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Safranine O	: env. 1 %	477-73-6	207-518-8	-----	----	Eye Dam. 1;H318
Ethanol	: env. 10 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225

## SECTION 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des indispositions se développent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec les yeux** : Rougeurs, douleur. Larmes. Vision brouillée.
- **Ingestion** : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction


**Moyens d'extinction** : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger significatif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention** : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3 / 7
		Révision nr : 9
		Date : 20 / 10 / 2016
		Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016
<b>Safranine</b>		<b>361500</b>

## SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les personnes** : Porter un appareil respiratoire approprié. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

## SECTION 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

**Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : Non requis.
- **Protection des mains** : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'immersion:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
En cas d'éclaboussures:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

**Safranine****361500**

## SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- **Hygiène industrielle** : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### 9.1.a. Aspect

- Etat physique** : Liquide.  
**Couleur** : Rouge.

#### 9.1.b. Odeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.g. Point d'éclair

- Point d'éclair [°C]** : 51.23

#### 9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.m. Densité relative

- Densité** : 0.985

#### 9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

**Safranine****361500**

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

### 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

### 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

### 9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

### 9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

### 9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

### 9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité physico-chimique** : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Peut libérer des gaz inflammables.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

### 10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

## SECTION 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.
- **Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

## Safranine

**361500**

### SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.
- **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.
- **Effets potentiels sur la santé** : Aucune donnée disponible.
- **Signes et symptômes d'une exposition** : Aucune donnée disponible.

### SECTION 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Elimination des déchets** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

**Information générale** : Non réglementé selon les dispositions spéciales 144 de l'ADR, A58 du IATA et 144 de l'IMDG.

#### 14.1. Numéro ONU

• **No ONU** : Non réglementé.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• **Désignation officielle de transport** : Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- **Etiquette(s) de danger** : Non réglementé.
- **Classe** : Non réglementé.
- **I.D. n°** : Non réglementé.
- **Code de classification** : Non réglementé.

**RAL DIAGNOSTICS**

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 7

Révision nr : 9

Date : 20 / 10 / 2016

Remplace la fiche : 10 / 10 / 2016

**Safranine****361500**

## SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

### 14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : Non réglementé.
- Groupe d'emballage IMO : Non réglementé.
- Groupe d'emballage IATA : Non réglementé.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

- IMDG-Pollution marine : Non réglementé.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Mesures d'urgence en cas d'accident

- Code IMO-IMDG : FS : Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

## SECTION 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## SECTION 16. Autres informations

- Texte phrases H des substances** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
- Révision** : 9
- Date d'impression** : 20 / 10 / 2016
- Autres données** : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document







# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Différenciateur lent (alcools)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.  
Réservé à un usage professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

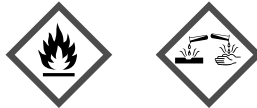
##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS02 - GHS05
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

##### • Conseils de prudence

- Prévention : P280 - Porter un équipement de protection des yeux / du visage.  
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.  
— Ne pas fumer.
- Intervention : P305+P351+P338+P315 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Préparation** : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Ethanol	: env. 90 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225
Propane-2-ol	: < 1 %	67-63-0	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2;H225 Eye Irrit. 2;H319 STOT SE3; H336
1-Butanol	: env. 5 %	71-36-3	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38-XXXX	Eye Dam. 1;H318 Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4 (Oral);H302 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE3; H335

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Premiers soins

- **Inhalation** : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais.
- **Contact avec la peau** : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des indispositions se développent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent : Maux de tête.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux. Sensation de brûlure. Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes.
- **Ingestion** : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risques particuliers** : En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- **Classe d'inflammabilité** : Facilement inflammable.
- **Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- **Prévention** : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- **Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les personnes** : Porter un appareil respiratoire approprié. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

**Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Garder les flacons fermés hors de leur utilisation. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

**Sur les ingrédients** :

- Ethanol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 9500
- Ethanol : VLE - France [ppm] : indicative 5000
- Ethanol : VME - France [ppm] : indicative 1000
- Ethanol : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 1950
- Ethanol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 1000
- Ethanol : VME - Etats-Unis [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 1880
- Ethanol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 500
- Ethanol : VME - Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 960
- 1-Butanol : VLE - France [ppm] : indicative 50
- 1-Butanol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 150
- 1-Butanol : VME - Etats-Unis [ppm] : 20
- 1-Butanol : VME - Etats-Unis [mg/m<sup>3</sup>] : 61
- 1-Butanol : VLE - Allemagne [ppm] : 100
- 1-Butanol : VLE - Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] : 310
- Propane-2-ol : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 980
- Propane-2-ol : VLE - France [ppm] : indicative 400
- Propane-2-ol : VME - France [ppm] : indicative 250
- Propane-2-ol : VME - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 650
- Propane-2-ol : VLE - Etats-Unis [ppm] : indicative 400
- Propane-2-ol : VLE - Etats-Unis [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 984

**RAL DIAGNOSTICS**

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Propane-2-ol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 200  
Propane-2-ol : VME - Etats-Unis [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 492  
Propane-2-ol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 200  
Propane-2-ol : VME - Allemagne [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 500

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection individuelle



##### • Protection respiratoire

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque facial total avec cartouche de type A (EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

##### • Protection des mains

: Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'immersion:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

En cas d'éclaboussures:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.

##### • Protection de la peau

: Porter un vêtement de protection approprié. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.

##### • Protection des yeux

: Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

##### • Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### Hygiène industrielle

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### 9.1.a. Aspect

Etat physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

##### 9.1.b. Odeur

Odeur : Alcool.

##### 9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

## RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

**9.1.g. Point d'éclair****Point d'éclair [°C]** : 15.23**9.1.h. Taux d'évaporation**

Aucune donnée disponible.

**9.1.i. Inflammabilité**

Aucune donnée disponible.

**9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)**

Aucune donnée disponible.

**9.1.k. Pression de vapeur**

Aucune donnée disponible.

**9.1.l. Densité de vapeur**

Aucune donnée disponible.

**9.1.m. Densité relative****Densité** : 0.800-0.810**9.1.n. Solubilité**

Aucune donnée disponible.

**9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau**

Aucune donnée disponible.

**9.1.p. Température d'auto-inflammabilité**

Aucune donnée disponible.

**9.1.q. Température de décomposition**

Aucune donnée disponible.

**9.1.r. Viscosité**

Aucune donnée disponible.

**9.1.s. Propriétés explosives**

Aucune donnée disponible.

**9.1.t. Propriétés comburantes**

Aucune donnée disponible.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible.

**10.2. Stabilité chimique****Stabilité physico-chimique** : Stable dans les conditions normales de température et de pression.**10.3. Possibilité de réactions dangereuses****Réactions dangereuses** : Peut libérer des gaz inflammables.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 10. Stabilité et réactivité (suite)

**Propriétés dangereuses** : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

#### 10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Sur les ingrédients

**Ethanol** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 - 20000  
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000 - 30000  
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/l/4h] : 20

**Propane-2-ol** : Admin. cutanée (souris) DL50 [mg/kg] : 12800  
: Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : 12870  
: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 4396 - 5500  
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 4475  
: Inhalation (rat) CL50 [mg/m<sup>3</sup>/4h] : 72600  
: Inhalation (souris) CL50 [mg/m<sup>3</sup>/4h] : 27200

**1-Butanol** : Administ. cutanée (lapin) DL50 : (mg/kg) 3400 - 5300  
: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 790 - 4360  
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 2680  
: Administ. orale (lapin) DL50 [mg/kg] : 3500  
: Inhalation (rat) CL50 [mg/m<sup>3</sup>/4h] : > 20000

**Sources des données utilisées** : INRS et ESIS

Aucune donnée disponible.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.
- **Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.
- **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.
- **Effets potentiels sur la santé** : L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
- **Signes et symptômes d'une exposition** : Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Sur les ingrédients

Ethanol	: CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000 : CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221 : CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000
Propane-2-ol	: CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 9640 : CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 13299 : CE50-72 Hrs - Algae [mg/l] : > 1000
1-Butanol	: CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : (Pimephales promelas) < 1630 : CL50-48 Heures - poisson [mg/l] : (Leuciscus idus melanotus) 1200 - 1770 : CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 1983 : CE50-96 Hrs - Algae [mg/l] : > 500

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

##### Sur les ingrédients

Propane-2-ol	: Biodégradation [%] : 100 (96h)
1-Butanol	: Biodégradation [%] : (120h) 93

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

• No ONU : 1170

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : ÉTHANOL EN SOLUTION

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Etiquette(s) de danger



• Classe : 3. Liquides inflammables

**RAL DIAGNOSTICS**

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Révision nr : 7

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 21 / 4 / 2016

## Différenciateur lent (alcools)

**363030**

### SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- I.D. n° : : 33  
• Code de classification : F1

#### 14.4. Groupe d'emballage

• Groupe d'emballage ADR : II  
• Groupe d'emballage IMO : II  
• Groupe d'emballage IATA : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : No

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : F-E - S-D

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### SECTION 16. Autres informations

**Texte phrases H des substances** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Révision** : 7

**Date d'impression** : 25 / 4 / 2016

**Autres données** : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de lugol stabilisé PVP

**367400**

### SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Liquide de lugol stabilisé PVP

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.  
Réservé à un usage professionnel.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS  
Site Montesquieu  
33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

### SECTION 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Non réglementé.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).
- Mention d'avertissement : Aucun(e).
- Mention de danger : Aucun(e).
- Conseils de prudence

Aucun(e).

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.

### SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux mais contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Iodure de potassium	: env. 2 %	7681-11-0	231-659-4	-----	----	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315
Iode bisublimée	: env. 1 %	7553-56-2	231-442-4	053-001-00-3	----	Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332 Aquatic Acute 1;H400
PolyvinylPyrrolidone K29-32	: env. 10 %	9003-39-8	201-800-4	-----	----	Non classé. (GHS)

**RAL DIAGNOSTICS**Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE  
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05  
www.ral-diagnostics.com  
Email: commercial@ral-diagnostics.fr**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

367400

### SECTION 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- **Contact avec les yeux** : Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Consulter un médecin si des indispositions se développent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec la peau** : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
- **Contact avec les yeux** : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
- **Ingestion** : Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré. Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

### SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction** : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger significatif.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité** : Ininflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les personnes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

#### 6.2. Précautions pour l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Mesures après fuite / épandage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

**367400**

### SECTION 7. Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage** : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

### SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

**Sur les ingrédients** : Iode bisublimée : VLE - France [ppm] : indicative 0.1  
Iode bisublimée : VLE - France [mg/m<sup>3</sup>] : indicative 1  
Iode bisublimée : VLE - Etats-Unis [ppm] : indicative 0.1

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### Protection individuelle



- **Protection respiratoire** : Non requis.
- **Protection des mains** : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'immersion:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm.  
Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
En cas d'éclaboussures:  
Matière : caoutchouc nitrile.  
Epaisseur minimum: 0.10 mm.  
Temps de pénétration: Non testé.  
Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).  
Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.
- **Protection des yeux** : Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

367400

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### 9.1.a. Aspect

Etat physique : Liquide.  
Couleur : Brun(e).

##### 9.1.b. Odeur

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.g. Point d'éclair

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.m. Densité relative

Densité : 1.035

##### 9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

##### 9.1.s. Propriétés explosives



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

367400

### SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

#### 9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

### SECTION 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité physico-chimique** : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

### SECTION 11. Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### • Toxicité aiguë

##### Sur les ingrédients

**Iodure de potassium** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 2100

**PolyvinylPyrrolidone K29-32** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000

: Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : > 5.2

• **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.

• **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.

• **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.

• **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Aucune donnée disponible.

• **Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.

• **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.

• **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.

• **Effets potentiels sur la santé** : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

**367400**

### SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- **Signes et symptômes d'une exposition** : A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

### SECTION 12. Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Sur les ingrédients

- **Iodure de potassium** : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : (Rainbow trout) 8960
- **Polyvinylpyrrolidone K29-32** : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : > 1000 (Juvenile Turbot).  
: CE50-72 Hrs - Algae [mg/l] : > 1000

#### 12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

#### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- **Élimination des déchets** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### SECTION 14. Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

- **No ONU** : Non réglementé.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- **Désignation officielle de transport** : Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- **Étiquette(s) de danger** : Non réglementé.
- **Classe** : Non réglementé.
- **- I.D. n°** : Non réglementé.
- **Code de classification** : Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

- **Groupe d'emballage ADR** : Non réglementé.
- **Groupe d'emballage IMO** : Non réglementé.
- **Groupe d'emballage IATA** : Non réglementé.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 7

Révision nr : 8

Date : 26 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 26 / 5 / 2014

## Liquide de Iugol stabilisé PVP

**367400**

### SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- IMDG-Pollution marine : Non réglementé.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

- Code IMO-IMDG : FS : Non réglementé.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15. Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### SECTION 16. Autres informations

**Texte phrases H des substances** : H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H312 - Nocif par contact cutané.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Révision** : 8

**Date d'impression** : 26 / 4 / 2016

**Autres données** : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

